



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 90587

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'écart observé entre le prix d'un nouveau passeport biométrique et son coût réel. En effet, le montant du timbre fiscal dont doivent s'acquitter les citoyens pour obtenir un passeport biométrique est désormais de 89 € pour les personnes majeures. Or, d'après une étude réalisée par la Cour des comptes à la demande de la sénatrice Michèle André, il apparaît que le coût moyen de fabrication d'un passeport biométrique est de 55 €. Elle lui demande de lui indiquer si le Gouvernement envisage d'aligner le prix de ces services sur leur coût réel.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90587

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11086

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)